

DOMINIQUE NEUMAN

AVOCAT

5159, BOUL. ST-LAURENT

MONTRÉAL (QC) H2T 1R9

TÉL. 514 903 7627

COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 24 février 2023

M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 4125
Montréal (Qué.) H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4209-2022 - Rapport annuel 2021-2022 d'Énergir.

Réponse de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.) aux [commentaires B-0161 d'Énergir](#) relatifs à leur demande d'intervention.

Chère Consœur,

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) répondent ci-après aux [commentaires B-0161 d'Énergir](#) relatifs à leur demande d'intervention au présent dossier.

Nous prions respectueusement la Régie de recevoir la présente malgré son léger retard. En effet, nous croyions nous-même qu'Énergir était en retard ou s'abstiendrait de commenter notre demande d'intervention car la lettre où étaient insérés ces commentaires était identifiée, tant sur le SDÉ que sur le site Internet public de la Régie, par les seuls mots « *B-0161 Dépôt d'Énergir de la 2e demande réamendée et de la liste des participants à la rencontre d'information du 9 février 2023* ». De plus, sur le site de la Régie, cette lettre n'était pas classée dans la catégorie « Demandes d'intervention » de l'Onglet B comme usuellement et il n'y avait d'ailleurs aucune pièce entrée dans cette catégorie, laquelle n'apparaissait donc pas au sein de cette page Internet. Nous nous attendions donc à ce qu'Énergir dépose en retard ses commentaires sur notre demande d'intervention ou n'en dépose aucun.

Nous sommes surpris de la demande d'Énergir de rejeter notre demande d'intervention sur chacun de ses sujets, d'autant plus que nous sommes les seuls demandeurs en intervention.

En effet, l'examen des résultats du PGEE, dont plusieurs programmes ont été sous-performants, notamment celui sur les thermostats intelligents, est de la plus haute importance du point de vue environnemental. Cet examen n'est pas banal, d'autant plus qu'Énergir a accompagné ces résultats d'un rapport d'un consultant et que, de surcroît, durant la période correspondante, Gazifère a au contraire été en mesure d'excéder substantiellement les installations prévues de tels thermostats. Ceci .tant dit, nous désirons en traiter dans un esprit de collaboration, pas pour blâmer Énergir, mais afin de mieux évaluer les problématiques auxquels le PGEE et les programmes visés ont fait face, ce qui est effectué pour les résoudre et quels enseignements constructifs l'on peut en tirer. Nous rappelons que nous avons toujours généreusement collaboré avec Énergir et l'avons fréquemment appuyée dans ses initiatives relatives à son PGEE et ses améliorations.

Quant au second sujet, nous soumettons qu'il est pertinent, dans le cadre de l'examen du rapport annuel, de traiter du suivi des difficultés des fournisseurs Saint-Hyacinthe et SEMER à livrer le GSR contracté. Ici encore, nous désirons en traiter dans un esprit de collaboration, non pas pour blâmer Énergir, mais afin de mieux évaluer les problématiques auxquels ces deux fournisseurs ont fait face, ce qui est effectué pour les résoudre et quels enseignements constructifs l'on peut en tirer quant à cette filière naissante. De nouveau, nous rappelons que nous avons toujours généreusement collaboré avec Énergir afin de l'appuyer dans ses initiatives relatives à l'approvisionnement en GSR et l'avons fréquemment appuyée dans ses démarches pour résoudre les difficultés pouvant se présenter.

Quant au troisième sujet, en ce qui concerne la Pièce B-0193, Énergir-12, Document 14, Transactions conclues en vertu de l'Initiative d'approvisionnement responsable en gaz naturel, le cadre de **notre sujet d'examen porte à la fois sur le suivi de cette Initiative et sur le suivi du bien-fondé de sa confidentialité**. Pour effectuer ce suivi, SÉ-AQLPA souhaite, en tant qu'intervenant, poser des DDR sur l'à-propos de cette confidentialité, vérifier si elle fait aussi l'objet d'un engagement contractuel d'Énergir et examiner si la nature spécifique de ce qui est présenté comme confidentiel justifie un tel traitement générique. Ce suivi, à la lumière de l'expérience des présents contrats, de la pertinence d'ainsi maintenir et/ou s'engager à la confidentialité va au-delà de ce que nous aurions pu contester, préalablement, avant d'être reconnus intervenants au présent dossier. Entre autres, nous n'aurions pas pu loger de DDR sur ce principe sans être d'abord des intervenants. Ce principe de confidentialité que nous souhaitons aborder en un de fond, à la lumière de l'expérience spécifique de 2021-2022 quant à la pertinence ou non de la confidentialité de ces informations. Une troisième fois, nous réitérons que nous désirons en traiter dans un esprit de collaboration, pas pour blâmer Énergir. Nous rappelons que nous avons appuyé son Initiative d'approvisionnement responsable en gaz naturel.

Enfin, nous soumettons que le budget que nous avons déposé reflète le temps réel de travail, de façon sobre et modérée, que nous estimons devoir consacrer aux examens et représentations susdites.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.



Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. Les participants, par le Système de dépôt électronique de la Régie (S.D.É.).